AVIS DE PUBLICITE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

2026/17
MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS POUR LA MICRO-SIGNALETIQUE COMMERCIALE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

I. Identification de la personne publique

Ville de Pertuis
Rue Voltaire
CS 737
84120 PERTUIS

II. Mode de passation

La présente consultation est organisée en application des articles L. 1311-5 du Code général des collectivités territoriales et L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

III. Objet de la consultation

Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'attribution d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour la mise en place d'une micro-signalétique commerciale et publique.

La ville de Pertuis souhaite pérenniser la micro-signalétique à destination commerciale et publique au sein de la commune tout en la modernisant et en l'harmonisant avec l'environnement urbain.
L'objectif de cet équipement, que la ville de Pertuis n'envisage pas de gérer directement, est de répondre aux besoins de signalisation des commerces et des institutions publiques tout en renforçant leur visibilité et leur attractivité.

A titre indicatif, l'équipement actuel porte sur 92 supports installés recevant 326 panonceaux informatifs (commercial + public).

IV. Caractéristiques de l'autorisation d'occupation temporaire

L'autorisation est personnelle, précaire, temporaire, et soumise à redevances annuelles.
La durée de l'autorisation est de 5 ans, non renouvelable, à compter de la date de notification. Le terme de la convention est unique, il s'applique à l'ensemble des mobiliers installés quelle que soit leur date d'installation.

V. Redevance

En contrepartie de l'autorisation accordée par la Ville pour le droit exclusif d'exploitation sur son domaine public, le titulaire reverse à la Ville une redevance annuelle toutes charges incluses.

VI. Critères d'attribution :

Critères	Pondération
1-Redevance annuelle	40%
2-Valeur technique	55%
2.1-Type de mobilier	*20%*
2.2-Méthodologie d'implantation des mobiliers	*15%*
2.2-Modalites d'entretien et moyens affectés	*20%*
3-Délai d'installation des dispositifs (maximum 12 semaines)	5%

VII. Remise et contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est à retirer directement par téléchargement sur la plateforme www.marches-securises.fr
La date limite de réception des offres est fixée **au vendredi 27 novembre 2026 à 16 heures.**
Le dossier complet devra contenir toutes les pièces visées au règlement de consultation et devra être déposé sur la plateforme www.marches-securises.fr

Le dossier d'appel à projet ne sera en aucun cas transmis en format papier ni par mail.
Les candidats pourront demander des renseignements complémentaires directement sur la plateforme www.marches-securises.fr